



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 72232

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les conditions de travail des formateurs en institut de formation en soins infirmiers. Huit mille places supplémentaires d'étudiants ont été créées en institut de formation en soins infirmiers en 2000. Ce quota, maintenu en 2001, sera pérennisé en 2002. De plus, des places supplémentaires d'élèves aides-soignantes sont prévues pour la rentrée 2002. Parallèlement à ce surcroît de responsabilités, les formateurs dénoncent un manque de reconnaissance. La profession sollicite notamment une reconnaissance financière et statutaire, ainsi qu'une juste reconnaissance des diplômes professionnels et universitaires. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend réserver à l'ensemble de ces préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72232

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 424